

Aides et financements : carte de repères

Guide indépendant · version 1.4 · 2026-10-27

A4 grands caractères · texte principal 17 points.

Identifier un interlocuteur ; aucune décision d'éligibilité ni estimation de montant.

Les points à préparer

1. Autonomie d'une personne âgée : vérifier l'APA et les autres possibilités auprès du département.
2. Compensation du handicap : demander à la MDPH les repères sur la PCH.
3. Enfant en situation de handicap : distinguer AEEH, PCH et autres dispositifs avec les organismes compétents.
4. Réduction ou interruption d'activité de l'aidant : distinguer congé et allocation AJPA, puis vérifier les conditions.
5. Logement : demander une évaluation avant travaux et consulter les dispositifs de l'ANAH.
6. Régime agricole : vérifier les démarches auprès de la MSA plutôt que supposer la CAF compétente.
7. Cumuls, financement restant et variations territoriales : obtenir une confirmation avant engagement.

Mes notes, sur papier ou dans mon fichier personnel

Sources pour vérifier les repères

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F10009>

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F14202>

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F14809>

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aidant/allocation-journaliere-du-proche-aidant-ajpa>

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F37501>

Repères documentaires, sans approbation professionnelle attestée. Les conditions et coordonnées peuvent évoluer.

Ne transmettez aucun dossier personnel au guide. À compléter hors du site. Ce document ne remplace pas un professionnel ou un organisme compétent.